

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Membres en exercice: 15

Nombre d'élus en exercice	15
Nombre d'élus présents	15
Nombre d'élus représentés	
Nombre d'élus excusés	
Dont procurations	

M. BOYNARD Guillaume a été élu secrétaire.

Début de la séance à 19 heures.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2026 et désignation d'un secrétaire de séance
- Désignation des commissaires pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Désignation des commissions communales
- Vote du taux des taxes locales directes pour 2026
- Affectation du résultat 2025 au Budget Principal Communal
- Affectation du résultat 2025 au Budget annexe Assainissement
- Vote du budget principal commune
- Vote du budget annexe assainissement
- Questions diverses (compte-rendu des délégués auprès des syndicats le cas échéant, rappel de la plantation des pins pour le samedi 16 mai 2026)

Modification de l'ordre du jour :

La Maire propose au Conseil Municipal le rajout des points suivants à l'ordre du jour : (le cas échéant)

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, présentation de l'arrêté pris à Paussac Saint Vivien concernant l'encadrement des coupes forestières :

Muriel Simon, conseillère municipale de Paussac Saint Vivien présente l'arrêté pris dans sa commune pour encadrer les coupes forestières.

Il s'agit notamment d'instaurer une déclaration préalable de coupe en mairie et la mise en place systématique de constat d'état de la parcelle concernée par la coupe, ainsi que des parcelles et voies avoisinantes.

Mme Simon nous informe de la possibilité de désigner un ou plusieurs élus "réfèrent(s) forêt" et de permettre à ceux-ci de bénéficier d'une formation de la DDT.

Cette présentation est accueillie favorablement par le Conseil Municipal.

Délibérations à l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2026 et désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils ont été destinataires du procès-verbal de la séance du 17 avril 2026 en vue de son approbation.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de désigner M. BOYNARD Guillaume en qualité de secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 avril 2026.

2. Désignation des commissaires pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales de mars 2026 et après installation du nouveau Conseil Municipal, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale et son installation nécessite des propositions de commissaires de la part du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée d'établir une liste composée de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- propose de donner une liste de 10 noms au titre de commissaires pour la constitution de cette commission
- laisse le soin à la Direction Départementale des Finances Publiques de désigner les autres commissaires, ceci afin de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

Cette décision est votée par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

3.Désignation des commissions communales

Madame la Maire informe le Conseil Municipal, que suite aux dernières élections, la nouvelle municipalité a la possibilité de créer diverses commissions communales. Il lui appartient donc de procéder à la nomination des membres de ces commissions.

Commissions	Présidence	Membres
Ressources humaines	MASCLET Laetitia, Maire	MM BOYNARD Guillaume , VOEGELE Christian
Finances	MASCLET Laetitia, Maire	MM BOYNARD Guillaume , VOEGELE Christian, Mmes COUTELAS Cécile, HILAIRE Sabrina
Bâtiments communaux, Cimetière	MASCLET Laetitia, Maire	MM. VOEGELE Christian , BOYNARD Guillaume
Urbanisme et assainissement	MASCLET Laetitia, Maire	MM BOYNARD Guillaume , LAGARDE Jérôme, LIMERAT Bruno

Ecole, Cantine	MASCLET Laetitia, Maire	MM et Mmes COUTELAS Cécile , HILAIRE Sabrina, TROPLONG Carole, JOURDY Léa
Voirie et Réseaux Chemins ruraux	MASCLET Laetitia, Maire	MM LAGARDE Jérôme , BOURIEL Léo, ROUSSEAU Alain, COLIN Catherine
Communication	MASCLET Laetitia, Maire	Mmes JOURDY Léa , COUTELAS Cécile, HILAIRE Sabrina
Environnement et Fleurissement	MASCLET Laetitia, Maire	Mmes HILAIRE Sabrina , TROPLONG Carole, THIERRY Yolaine, IMOLA-FOUCHER Valérie, LAGARDE Jérôme
Vie associative, événements, salle des fêtes	MASCLET Laetitia, Maire	Mmes HILAIRE Sabrina , TROPLONG Carole, RIBEROL Jean-Marie
Tourisme/Economie	MASCLET Laetitia, Maire	M. BOYNARD Guillaume, COUTELAS Cécile

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

4. Vote du taux des taxes locales directes pour 2026

3 alternatives ont été présentées concernant l'évolution de la fiscalité locale :

-aucune augmentation

-augmentation homogène de 1 % des TFB/TFNB/TH

-augmentation de 3 % de la seule TH

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 12 voix pour, 3 voix contre :

-décide de fixer les taux des taxes pour l'année 2026 de la façon suivante :

Taxes	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties T.F.P.B.	40.90 %	40.90 %
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties T .F.P.N.B.	34.31 %	34.31 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires T.H.	9.26 %	10.46 %

-autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires et notamment l'état N°1259 COM.

Cette décision est approuvée par 12 voix pour l'augmentation de 3 % de la TH contre 3 voix pour l'augmentation homogène de 1 % des TFB/TFNB/TH

5. Affectation du résultat 2025 au Budget Principal Communal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique et décide, à l'unanimité des présents, pour le budget principal de la Commune

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	150 065,22
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	188 595,11
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	338 660,33
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-51 320,26
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-138 724,00
Besoin de financement F. = D. + E.	190 044,26
AFFECTATION =C. = G. + H.	338 660,33
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	190 044,26
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	148 616,07
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

6. Affectation du résultat 2025 au Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique et décide, à l'unanimité des présents, pour le budget annexe « Assainissement »

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 531,22
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-2 695,44
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	8 835,78
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-7 420,55
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	7 420,55
AFFECTATION (2) = d.	8 835,78
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	7 420,55
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	1 415,23
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

7. Vote du budget principal commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- VOTE le Budget principal 2026 de l'exercice 2026 pour la COMMUNE :

Section de Fonctionnement Dépenses pour : 776 250.07 €
Section de Fonctionnement Recettes pour : 776 250.07 €

Section d'investissement Dépenses pour : 540 679.72 €
Section d'investissement Recettes pour : 540 679.72 €

8. Vote du budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- VOTE le Budget annexe de l'exercice 2026 pour l'ASSAINISSEMENT :

Section de Fonctionnement Dépenses pour : 68 137.84 €
Section de Fonctionnement Recettes pour : 68 137.84 €

Section d'investissement Dépenses pour :	31 333.68 €
Section d'investissement Recettes pour :	31 333.68 €

- **Questions diverses**

1/ Compte rendu des délégués auprès des syndicats le cas échéant

2/ Rappel cérémonie du 8 mai à 11 h

3/ Plantation des pins le 16 mai 2026